

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1215

9 mai 2015

### SOMMAIRE

Acrobat Manco S.C.A. ....	58294	Mabilux S.A. ....	58277
Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l. ....	58283	Madak Invest S.à r.l. ....	58277
Carnin S.A. ....	58274	Malderen S.A. ....	58280
Centaur Luxco S.à r.l. ....	58274	Mastercroft S.à r.l. ....	58281
Chrysaor S.à r.l. ....	58285	Mediterranea Investment S.à r.l. ....	58277
Coatink Consultancy GmbH ....	58275	ML Infrastructure Holdings S.à r.l. ....	58278
Codeca S.à.r.l. ....	58287	Moneylift S.A. ....	58278
Comtech Echternach S.à r.l. ....	58276	Morgan Stanley Corporate Holdings (Lu- xembourg) ....	58276
Comtech Grevenmacher S.à r.l. ....	58276	Neossem S.à r.l. ....	58279
CRM-Group S.A. ....	58275	Nitos Café ....	58280
Decker, Lammar & Associés Architecture et Urbanisme ....	58275	Northam CCPF PropCo BTS (10) S.à r.l. .....	58279
De Cock S.à r.l. ....	58275	Northam CCPF PropCo BTS (2) S.à r.l. .....	58280
Delan S.à r.l. ....	58276	Novartex Holding Luxembourg GP1 S.à r.l. .....	58280
Digital Consulting Company S.A. ....	58274	OI-Games S.A. ....	58316
Digital Services XXIX S.à r.l. ....	58319	Orlandia S.A. ....	58277
Digital Services XXXVI 5 S.C.Sp. ....	58282	Pacific Santa Ana S.à r.l. ....	58279
Ennis S.à r.l. ....	58274	Pioneer Asset Management S.A. ....	58278
Fosca II ....	58282	Plamed Invest S.A. ....	58279
Gorylux S.C.I. ....	58317	RPO Invest 1 SCSp ....	58293
H.B.E. S.à r.l. ....	58281	Simply Solutions, S.à r.l. ....	58274
Huyan S.A. ....	58320	TalkingBird S.à r.l. ....	58275
Kronospan Holdings, s.à r.l. ....	58281		
Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A. .....	58281		

**Ennis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047008/9.

(150053958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Simply Solutions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2015046935/10.

(150054453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Digital Consulting Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.398.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046974/10.

(150054025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Carnin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.872.

*Extrait des résolutions prises par l'Administrateur Unique le 11 février 2015*

- L'Administrateur Unique prend la décision de nommer la société D2T Services S.A., dont le siège est au 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015046921/11.

(150054242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

Le Bilan consolidé de la société au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2015.

Centaur Luxco S.à r.l.

Jack Mudde

*Gérant A*

Référence de publication: 2015046923/14.

(150053677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Coatink Consultancy GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.398.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046955/9.

(150054216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**De Cock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7795 Bissen, 3, Kléngbousbiérg ZAC.

R.C.S. Luxembourg B 59.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 23 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015046981/10.

(150053582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Decker, Lammar & Associés Architecture et Urbanisme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 287, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046982/10.

(150054200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**TalkingBird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1644 Luxembourg, 2A, rue des Grottes.

R.C.S. Luxembourg B 168.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015046109/12.

(150052280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

**CRM-Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 150.189.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG &amp; MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2015046966/13.

(150053985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Comtech Echternach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 32, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 145.827.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046958/9.

(150054078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Comtech Grevenmacher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 80.626.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046959/9.

(150054079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg), Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 1.250.711,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.886.

Il résulte du conseil de gérance de Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg) (la Société) du 22 janvier 2015, la décision d'accepter la démission de Monsieur Jonathan Tye Lebow, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 22 janvier 2015.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg)

Référence de publication: 2015047220/13.

(150053635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Delan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Btbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.127.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 mars 2015*

En date du 24 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 20 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Collin J. BEECROFT, gérant de classe A

- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

- Madame Sonia BALDAN, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Delan S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015046973/23.

(150053719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Mabilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 36.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047227/10.

(150054198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Madak Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 113.825.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015047229/10.

(150053927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Mediterranea Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 185.207.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 18 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015047213/14.

(150053565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Orlandia S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 6.250.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 178.761.

1) L'adresse de l'Administrateur de catégorie A, Monsieur Marc THILL a été changée et est située dorénavant au  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 LUXEMBOURG

2) L'adresse de l'Administrateur de catégorie A, Madame BONTOUX Céline a été changée et est située dorénavant  
à

La Bibarne  
7, Avenue des Peupliers  
B - 7500 TOURNAI  
BELGIQUE

*Pour ORLANDIA S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015047294/20.

(150053896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**ML Infrastructure Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.669.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 mars 2015*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Harmit Singh, née le 18 avril 1977 Jodhpur, Inde, ayant son siège social au One Bryant Park, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 4 mars 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047247/14.

(150053636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Moneylift S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.010.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue le 28 janvier 2015.*

Il a été décidé de:

Désigner Comptex Sarl demeurant au 29, rue Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg comme le dépositaire des actions au porteur émises par la société.

Cette décision n'emporte pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015047254/15.

(150054423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Pioneer Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 57.255.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 17 mars 2015*

En date du 17 mars 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en l'année 2018:

\* Monsieur Patrick ZURSTRASSEN

\* Monsieur Enrico TURCHI

\* Madame Corinne MASSUYEAU

\* Monsieur David Joseph HARTE

\* Monsieur John LI-HOW-CHEONG

\* Monsieur Claude KREMER

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2015047302/25.

(150053765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Neossem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 181.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046575/9.

(150053173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Northam CCPF PropCo BTS (10) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015046571/10.

(150052946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Pacific Santa Ana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.002,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 167.700.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises par voie circulaire conformément à l'article 11.1 ii) des statuts*

Il a été décidé d'acter et d'accepter la démission de M. Robert F. McCHESNEY de son mandat en qualité de gérant de la Société avec effet au 21 janvier 2015, et d'acter, d'accepter et d'approuver la nomination de M. Dick VERHAAGEN, né le 14 janvier 1960 à Curaçao (Pays-Bas), demeurant professionnellement au Block 118, Salem Road, Plot 25, Lekki Peninsula, Lekki Lagos (Nigéria) en qualité de gérant de la Société et ce jusqu'au moment de sa démission, sa révocation ou son décès, avec effet au 21 janvier 2015.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé désormais de la manière suivante: M. Johannes BOOTS, M. Fabrice MAIRE et M. Dick VERHAAGEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047297/17.

(150054328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Plamed Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 32.021.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 20 mars 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 mars 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A.,

Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015047314/18.

(150054143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Nitos Café, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.  
R.C.S. Luxembourg B 157.983.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046580/10.

(150052932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Northam CCPF PropCo BTS (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015046572/10.

(150052962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Malderen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 61.058.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015046547/13.

(150052972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Novartex Holding Luxembourg GP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 188.490.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 23 mars 2015 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B46448 auprès du Registre de Commerce du Luxembourg et des Sociétés et Stichting Novartex Netherlands, une fondation ayant son siège social au 238 Herikerbergweg, 1101CM, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 61641936 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Pays-Bas les 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 sont transférées à Stichting Novartex Netherlands.

- Stichting Novartex Netherlands ayant son siège social au 238 Herikerbergweg, 1101CM, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 61641936 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Pays Bas détient 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Novartex Holding Luxembourg GP1 S.à r.l.

Fabrice Stéphane Rota

Gérant

Référence de publication: 2015046573/21.

(150053431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**H.B.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 222, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 118.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047082/9.

(150054036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.004.000,00.**

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activités Pafewee.  
R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Kronospan Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015047155/11.

(150054417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.757.

*Geschafterbeschluss der Firma Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Versammlung zusammen und beschließen folgendes:

Frau Silvia Nickel hat ihren Mädchennamen wieder angenommen und heißt somit ab sofort wieder Silvia Gröber.  
Luxembourg, den 25. März 2015.

Référence de publication: 2015046512/12.

(150053067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Mastercroft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 186.304.

Il est à noter que l'associé unique et les gérants de la Société ont changé d'adresse et se trouvent désormais aux adresses suivantes:

- l'associé unique Evraz Group S.A. de la Société avec siège social au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg;
- le gérant de la Société Monsieur Giacomo Carlo Baizini avec adresse professionnelle au 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg;
- le gérant de la Société Monsieur Alexander Roland Maria Gehrke avec adresse professionnelle au 13, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- le gérant de la Société Monsieur Kurt Joseph Nauer avec adresse professionnelle au 13, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015046540/22.

(150053007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Fosca II, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.027.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 2 avril 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 mars 2014, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L - 2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045790/17.

(150052184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

**Digital Services XXXVI 5 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.545.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XXXVI 5 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 23<sup>rd</sup> March 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 193967 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XXXVI 5 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 23<sup>rd</sup> March 2015, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XXXVI 5 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 23. März 2015*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 193967 (die „Komplementärin“).

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XXXVI 5 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 23. März 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015045700/77.

(150052247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

**Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 178.066.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

MBD 2013, L.P., a Delaware Limited Partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 5288482, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castel County, Delaware 19801, USA, acting through its General Partner, MBD Advisors, L.L.C., here represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, Avocat, with professional address in L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen, by virtue of a proxy given under private seal; and

BROAD STREET LOAN PARTNERS 2013 EUROPE, L.P., a Scottish limited partnership formed and existing under the laws of Scotland, registered with the Registrar of Companies for Scotland, Companies House, Edinburgh, Scotland under registration number SL12497, having its principal place of business at 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, acting through its General Partner, Broad Street Loan Partners 2013 Advisors, Ltd.,

here represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed parties are the shareholders of Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.066, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 11 June 2013 received by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 7 August 2013, number 1904, page 91371 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated 8 August 2013 received by the undersigned notary, published in the Mémorial C dated 30 October 2013 number 2717, page 130375.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to enact the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders resolved to amend the third paragraph of article 19 of the articles of association of the Company in relation to the rights of holders of preference shares, all other paragraphs of such article 19 remaining unchanged. The third paragraph shall read as follows:

"Notwithstanding anything contained herein to the contrary, the holders of Preference Shares shall be entitled only to an annual yield on the principal of the Preference Shares not exceeding an annual rate of EURIBOR +12% calculated on the nominal amount of the Preference Shares which may be payable on (a) an annual date, or (b) may be accrued until such a date, each as determined by the board of managers, and in any event all accrued and unpaid amount shall be due and payable on June 11<sup>th</sup>, 2025. Prior to June 11<sup>th</sup>, 2025, no Shareholder will have any right, power, privilege or ability to demand, sue for or otherwise make claims in respect of, the acceleration, redemption or calling of the Preference Shares or any portion thereof."

*Estimated costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the sole resolution, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

MBD 2013, L.P., une société Delaware Limited Partnership constituée et agissant selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5288482, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castel County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son General Partner, MBD Advisors, L.L.C.,

ici représentée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, Avocat, ayant son adresse professionnelle à L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et

BROAD STREET LOAN PARTNERS 2013 EUROPE, L.P., une société Scottish limited partnership, constituée et agissant selon les lois d'Ecosse, immatriculée auprès du Registrar of Companies for Scotland, Companies House, Edinburgh, Scotland sous le numéro SL12497, ayant son lieu d'activité principal à 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, agissant par son General Partner, Broad Street Loan Partners 2013 Advisors, Ltd.,

ici représentée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, prénommée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties susnommées sont les associés de Broad Street Loan Partners 2013 Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.066, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 11 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 7 août 2013, numéro 1904, page 91371 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 8 août 2013, publié au Mémorial C du 30 octobre 2013, numéro 2717, page 130375.

Lesdites parties comparantes, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

Les associés ont décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 19 des statuts de la Société relatif aux droits des détenteurs des parts sociales préférentielles, les autres paragraphes dudit article 19 demeurant inchangés. Le troisième alinéa dudit article 19 doit être lu désormais comme suit:

«Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront seulement droit à un rendement annuel sur le capital des Parts Sociales Préférentielles ne dépassant pas un taux annuel de EURIBOR +12% calculé sur le montant nominal des Parts Sociales Préférentielles qui peut être payé à (a) une date annuelle, ou (b) peut être accumulé jusqu'à cette date, déterminée chacune par le conseil de gérance, et dans tous les cas tout montant impayé et accumulé sera dû et exigible le 11 juin 2025. Avant le 11 juin 2025, les Associés n'auront aucun droit, pouvoir, privilège ou capacité d'exiger, poursuivre ou faire des réclamations en ce qui concerne, l'exigibilité avancée, rachat ou l'appel des Parts Sociales Préférentielles ou de toute partie de celles-ci.»

#### *Évaluation et frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du mandataire des parties comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045594/109.

(150052024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

#### **Chrysaor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 153.285.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of January.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Chrysaor S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, parc d'activités Syrdall, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under RCS number B153285. The Company has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 4<sup>th</sup> May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1432 of 13<sup>th</sup> July 2010. The Articles of Association have been latest amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on 15<sup>th</sup> December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 567 of 25<sup>th</sup> March 2011.

The meeting is presided by Me Mathilde Lattard, professionally residing in Luxembourg, who appoints as secretary and as scrutineer Mr Rémy Demesse, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed “ne varietur” by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary.

The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall to L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling and amendment of Article 4, first sentence of the articles of association which will henceforth read as follows:

“The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides to change the registered office of the company from L-5365 Munsbach, 9, Parc d'activités Syrdall to L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling and as consequence to amend Article 4, first sentence of the articles of association which will be read as follows:

“The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Chrysaor S.à r.l.», avec siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B153.285. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1432 du 13 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 du 25 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Mathilde Lattard, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Rémy Demesse, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'adresse du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'activités Syrdall à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling et modification de l'article 4, première phrase des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'activités Syrdall à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling et de modifier par conséquence l'article 4, première phrase, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version Française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LATTARD, R. DEMESSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2575. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015045636/95.

(150052049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

**Codeca S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.129.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Jean dit Jani THILTGES, producteur, né à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1962, demeurant à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2.- Monsieur Claude WARINGO, producteur, né à Esch-sur-Alzette, le 05 juin 1963, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 3, rue de Hassel, ici représenté en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

3.- Monsieur Bernard MICHAUX, producteur de films, né à Luxembourg, le 24 novembre 1983, demeurant à L-8232 Mamer, 4, rue de Holzem

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sub 1 et sub 2 sont les seuls associés actuels, représentant l'intégralité du capital social de «Codeca S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.129, que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 120 du 12 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 77 du 24 janvier 2000.

Que les comparants sub 1 & 2 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille six cent vingt euros (1.620,- EUR), pour le porter de son montant actuel de treize mille trois cent quatre-vingts euros (13.380,- EUR), à quinze mille euros (EUR 15.000,-), sans création, ni émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation du pair comptable à trente euros (30,- EUR) par part sociale, par incorporation de résultats reportés non distribués.

#### *Déclaration des gérants*

Messieurs Jani THILTGES et Claude WARINGO, préqualifiés, agissant comme ci-avant indiqué, en leur qualité de gérants de la Société, déclarent que les mille six cent vingt euros (1.620,- EUR), du compte résultats reportés peuvent être utilisés pour réaliser cette augmentation et n'ont jusqu'à ce jour pas encore été distribués.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à trente euros (30,- EUR) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux mille sept cents euros (2.700,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-), à dix-sept mille sept cents euros (EUR 17.700,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de trente euros (30,- EUR) chacune, accompagnés d'une prime d'émission de soixante-dix-sept mille trois cents euros (77.300,- EUR)

#### *Souscription et libération*

Les quatre-vingt-dix (90) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites de l'accord de tous les associés par Monsieur Bernard MICHAUX, préqualifié.

Monsieur Bernard MICHAUX, préqualifié et ici présent déclare libérer les quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales par apport en nature des cinq cents (500) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée "LUCIL S.à r.l." avec siège social à L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 115.600, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, pour un montant total de quatre-vingts mille euros (80.000,- EUR), dont deux mille sept cents euros (2.700,- EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de soixante-dix-sept mille trois cents euros (77.300,- EUR) sont alloués au compte prime d'émission.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

Monsieur Bernard MICHAUX, souscripteur, et associé unique et gérant unique de la Société apportée, ici présent, déclare expressément que:

- (i) les parts présentement apportées sont toutes nominatives;
- (ii) il est seul propriétaire de toutes les parts sociales;
- (iii) les parts sociales sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les parts sociales ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les parts sociales sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) "LUCIL S.à r.l." est dûment constituée et existe valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg;
- (vii) à sa connaissance, "LUCIL S.à r.l." ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des parts sociales; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des parts sociales requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des parts sociales soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

L'apport décrit ci-avant a fait l'objet d'un rapport d'un cabinet de révision agréé, savoir Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à Capellen, sous la signature de Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises, lequel conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.

Luxembourg, le 12 mars 2015.»

Copie de ce rapport, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide, en conséquence de ce qui précède, d'adapter et élargir l'objet social de la Société et de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Codeca S.à.r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet, d'une part, toutes formes d'opérations financières, en ce compris notamment mais pas exclusivement:

1. l'acquisition, par souscription, apport, contribution, fusion, coopération, intervention financière ou autrement, de toute participation ou intérêt dans des entreprises, sociétés ou fondations existantes ou à constituer, au Luxembourg ou à l'étranger, sans distinction, dans tous secteurs d'activités, notamment dans les secteurs audiovisuel, culturel et horeca;

2. la gestion, la valorisation, la vente ou toute autre forme de cession, la liquidation des participations ou intérêts détenus par la société;

3. la participation à la gestion et la conduite des sociétés dans lesquelles la société détient, directement ou indirectement, une participation ou un intérêt, ainsi que, en général, toutes les activités qui, directement ou indirectement, en tout ou en partie, sont liées aux activités d'une société holding. La gestion d'entreprises comprend notamment toutes les activités de conseil et d'assistance en matière de stratégie, la prestation de tous services administratifs et techniques ou tout autre type d'activité pouvant favoriser directement cette gestion.

D'autre part, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, la société a également pour objet:

1. la production, la réalisation et la commercialisation audiovisuelle et cinématographique à toute destination finale, sur tout support présent et à venir;

2. la fourniture de conseils, la recherche et la négociation de financements nationaux ou internationaux dans le cadre du financement de projets cinématographique ou audiovisuels sur quelque support que ce soit et par tous moyens et procédés ainsi que pour tous produits, services, activités et exploitations liés à ces projets tels que, notamment, les contenus cross-média, internet, jeux vidéo, licences, merchandising, éditions, etc.;

La société a pour objet la production audiovisuelle d'oeuvres relatives au domaine audiovisuel, la distribution et la promotion de ceux-ci avec l'aide de tous médias possibles, ainsi que l'activité d'intermédiaire en rapport avec la main-d'oeuvre et les artistes intervenant dans le cadre de la production prémentionnée et même au-delà de celle-ci, ainsi que la promotion du savoir-faire et du matériel ayant trait à la production audiovisuelle. Elle peut réaliser son objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et de toutes les manières et suivant les modalités qui apparaîtront le mieux approprié.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale, pour son propre compte ou pour des tiers à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

3. la distribution d'oeuvres audiovisuelles de tout format, tout support;

4. la création, le placement, la prise à bail et la location d'accessoires de théâtres, décors et costumes;

5. l'exploitation d'entreprises de publicité, en ce compris la distribution de publicité et la mise à disposition d'assistance technique;

6. l'exploitation de commerces, d'ateliers de photographie de presse et de laboratoires de développement;

7. l'organisation de spectacles et projections cinématographiques ainsi que leur captation audiovisuelle à toute destination finale, sur tout support présent et à venir;

8. l'exercice d'activités d'impresario, agent de relations publiques, intermédiaire commercial et consultant;

En vue de la réalisation de son objet, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières généralement quelconques, en ce compris l'achat, la vente, l'exécution de travaux de rénovation et de transformation, l'échange, la prise à bail ou en emphytéose, la location et la gérance de tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille sept cents euros (EUR 17.700,-), représenté par cinq cent quatre-vingt-dix (590) parts sociales ayant une valeur nominale de trente euros (30,- EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9. Tombent également sous le quorum du point 13.8, sont:

- Décision portant sur la nomination et la révocation du ou des gérants;
- Décision portant sur la durée et l'étendue du mandat du ou des gérants;
- Décision portant sur la décharge du ou des gérants pour l'exercice de leur mission.

13.10. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

## VI. Dispositions générales

17.1. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.»

### *Cinquième résolution*

L'assemblée constate que les adresses des associés et gérants doivent être adaptés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base des informations reprises ci-haut.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 2.350,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean dit Jani THILTGES, Bernard MICHAUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 mars 2015. Relation GAC/2015/2398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015046326/328.

(150053284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

## **RPO Invest 1 SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 195.472.

### *Extrait de l'acte constitutif*

En date du 15 mars 2015, la société en commandite spéciale dénommée RPO Invest 1 SCSp (la "Société") a été constituée par acte sous seing privé. Le siège social de la Société est situé au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'associé gérant commandité de la Société est la société RPO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 euros (EUR 12,500) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177626.

L'objet social de la Société est d'exercer les activités d'un investisseur et, en particulier, d'identifier, de négocier, de faire, de superviser et de réaliser des investissements et d'exercer toutes les fonctions et réaliser tous les actes y afférant. La Société peut, plus généralement, employer toutes les techniques et tous les instruments en relation avec ses investissements afin de les gérer de manière efficace, incluant notamment toutes les techniques et tous les instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, le risque de taux de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous les autres risques.

La Société peut généralement réaliser toutes les opérations et toutes les transactions, qui directement ou indirectement, profitent ou se rattachent à son objet social. La Société ne doit pas réaliser d'activités d'investissement au sens de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

La Société a été constituée pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044675/27.

(150050920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Acrobat Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.050.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of February.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Acrobat Manco S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 16 February 2015 by deed of Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, prenamed, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial").

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Darya Spivak, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all the three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares and the one (1) management share in issue in the Company, were represented at the general meeting so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the Meeting was as follows:

- To restructure the issued share capital of the Company by:

(A) creating ten different classes of ordinary shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determining the rights and obligations thereof as set forth in the Restated Articles as set forth below;

(B) reclassifying all the three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares in issue in the Company into three hundred ten thousand (310,000) ordinary shares in each of classes A to J;

(C) increase of the issued share capital of the Company to five hundred sixty thousand and one Euro cent (EUR 560,000.01) by the issue of fifty-two million nine hundred thousand (52,900,000) ordinary shares of ten (10) different classes (being five million two hundred ninety thousand (5,290,000) ordinary shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) for an aggregate subscription price of three million eight thousand eighteen Euro and fifty-eight Euro cents (EUR3,008,018.58) and subscribed to, and fully paid, by Acrobat Holding Jersey Limited by way of contribution in kind of twenty-eight million (28,000,000) shares of ten (10) different classes (being two million eight hundred thousand (2,800,000) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) that it holds in Acrobat Holding One S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180560 for a value of three million eight thousand eighteen Euro and fifty-eight Euro cents (EUR3,008,018.58), acknowledgement of the report by Deloitte, cabinet de revision agréé, on the contribution in kind, approval of the value of at least three million eight thousand eighteen Euro and fifty-eight Euro cents (EUR3,008,018.58) of the contribution in kind, allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the issued share capital and the remainder of the subscription price to the share premium account; consequential amendment of article 5.1.2. of the articles of association of the Company as set forth in the Restated Articles referred to below.

- Amendment and restatement of the articles of association of the Company in particular without limitation in order to include the rights and obligations of the different classes of ordinary shares, the reclassification of shares and the capital increase and issue of shares and such other amendments as set forth therein (without amending however the corporate object or the authorised share capital and the related waivers and authorisations), substantially in the form attached to the proxies (the "Restated Articles");

- Authorisation and approval of the quasi-contribution in kind of twenty-eight million (28,000,000) shares of ten (10) different classes (being two million eight hundred thousand (2,800,000) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) of Acrobat Holding One S.à r.l. through the sale of such shares by the limited shareholder (commanditaire) of the Company to the Company, and acknowledgement of the report by Deloitte, cabinet de revision agréé, on the quasi-contribution in kind;

Thereafter, the Meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The Meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company as set forth below.

The Meeting resolved to create ten different classes of ordinary shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and to determine the rights and obligations thereof as set forth in the Restated Articles.

The Meeting resolved to reclassify all the three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares in issue in the Company into three hundred ten thousand (310,000) ordinary shares in each of classes A to J.

The Meeting resolved to increase the issued share capital to five hundred six thousand and one Euro cent (EUR 560,000.01) by the issue of (and to hereby issue) of fifty-two million nine hundred thousand (52,900,000) ordinary shares of ten (10) different classes (being four million fifty-two million nine hundred thousand (52,900,000) ordinary shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) each with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) for an aggregate subscription price of three million eight thousand eighteen Euro and fifty-eight Euro cents (EUR3,008,018.58). The New Shares are subscribed to, and fully paid, by Acrobat Holding Jersey Limited, represented by Me Toinon Hoss, prenamed.

The entire subscription price of the new shares is fully paid by way of contribution in kind of twenty-eight million (28,000,000) shares of ten (10) different classes (being two million eight hundred thousand (2,800,000) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) that it holds in Acrobat Holding One S.à r.l., (RCS Luxembourg B 180560).

Evidence of such contribution in kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The Meeting noted and acknowledged the report on the contribution in kind by Deloitte Audit, cabinet de revision agréé, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 67895, dated 27 February 2015 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

“Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not at least equal to the value of the 5,290,000 ordinary shares, with a nominal value of EUR 0.01 in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J, increased by the share premium of EUR 2,955,118.58, to be issued in counterpart”.

The Meeting resolved to approve the value of at least three million eight thousand eighteen Euro and fifty-eight Euro cents (EUR3,008,018.58) of the contribution in kind.

The Meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares to the issued share capital and the remainder of the subscription price to the share premium account.

The Meeting resolved to amend article 5.1.2 of the articles of association of the Company as set forth in the Restated Articles.

The Meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the rights and obligations of the different classes of ordinary shares, the reclassification of shares and the capital increase and issue of shares and such other amendments as set forth therein (without amending however the corporate object or the authorised share capital and the related waivers and authorisations) as set forth below:

## RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

English version followed by a French translation, in the case of divergences between the English version and the French translation, the English version shall prevail.

**Art. 1. Denomination.** There exists between all persons that are Shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares, a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Acrobat Manco S.C.A." governed by the laws of Luxembourg and these Articles.

### **Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

2.3 In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.2 The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 13 shall apply.

#### **Art. 4. Object.**

4.1 The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Acrobat Holding One S.à.r.l. (RCS Luxembourg B180560) (“Acrobat Holding”), the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind of Acrobat Holding, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities to the extent it is related to its holding of interests in Acrobat Holding.

4.3 The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity, debt or other securities of any kind, to Acrobat Holding, or its affiliated companies.

4.4 The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of Acrobat Holding, or its affiliated companies.

4.5 In a general fashion it may grant assistance in any way to Acrobat Holding, or its affiliated companies and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.6 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 5. Share Capital.**

##### **5.1 Issued Share Capital**

5.1.1 The issued share capital of the Company shall be represented by Management Share(s) held by the Manager as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) and Ordinary Shares held by the limited liability Shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company.

5.1.2 The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of five hundred sixty thousand Euro and one Euro cent (EUR 560,000.01) divided into fifty-six million (56,000,000) Ordinary Shares of different Classes (namely Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J) and one (1) Management Share, each Share with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) as follows:

- one (1) Management Share;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class A Shares;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class B Shares;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class C Shares;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class D Shares;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class E Shares;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class F Shares;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class G Shares;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class H Shares;
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class I Shares; and
- five million six hundred thousand (5,600,000) Class J Shares.

5.1.3 The Management Share is held by Acrobat Manco GP S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in Luxembourg, as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

##### **5.2 Authorised Share Capital**

5.2.1 The authorised Share capital (including the issued Share capital) of the Company is set at five million Euro (EUR5,000,000) to be represented by one (1) Management Share and four hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (499,999,999) Ordinary Shares of different classes, each with a nominal value of one Euro cent (EUR0.01) without any specific ratio having to be respected or complied with.

5.2.2 The authorised Share capital (and any authorisation granted to the Manager in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of incorporation in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

5.2.3 The Manager, or any delegate(s) duly appointed by the Manager, may from time to time issue Ordinary Shares (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to Ordinary Shares) as it determines within the limits of the authorised (unissued) Share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of any available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price(s) and the subscriber (s), as the Manager or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and any pre-emptive right is waived and the Manager is authorised to waive, suppress or limit, any pre-emptive subscription rights of Shareholders and related procedures provided for by law to the extent the Manager deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Ordinary Shares (or any rights or securities giving right to Ordinary Shares in any way) within the authorised (unissued) Share capital. A capital increase within the limits of the authorised Share capital shall be recorded by a notarial deed, and the Articles of Incorporation amended at the request of the Manager or its delegate(s). Subject

to the terms of these Articles, the Manager may issue Ordinary Shares (or any securities or right convertible, exchangeable or giving right to Ordinary Shares) of whichever class without having to respect any specific ratio.

5.3 The Company may not issue fractional Shares, and Shares may not be held in fractions. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.4 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of Ordinary Shares and may hold Ordinary Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.5 The Share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. In particular but without limitation, the Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Ordinary Shares including by the cancellation of one or more entire Class through the repurchase and cancellation of all the Ordinary Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes such cancellations and repurchases of Ordinary Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 In the event of a reduction of Share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 5.5.), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting and the holders of Ordinary Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Ordinary Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.6.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled.

5.6.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager and authorised or approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, and subject to the available liquidities of the Company as determined by the Manager.

5.6.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.7 Any Share premium or capital contribution reserve shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation. The Share premium or any capital contribution reserve accounts may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting or as interim distributions by decision of the Manager in accordance with the provisions of the present Articles of Incorporation or be used for the repurchase of Ordinary Shares or otherwise. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the Share premium or any capital contribution reserve accounts to the legal reserve account.

#### **Art. 6. Securities in registered form only.**

##### 6.1 Shares

6.1.1 Shares of the Company are in registered form only.

6.1.2 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.1.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.1.4 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.1.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.1.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be

determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

#### 6.2 Other Securities

6.2.1 Securities (other than Shares which are covered by article 6.1) of the Company are in registered form only.

6.2.2 The provisions of article 6.1 shall apply mutatis mutandis.

### **Art. 7. Transfers of Securities - General.**

7.1 The Securities of the Company are freely transferable subject to the provisions set forth in the present Articles, the relevant terms and conditions thereof as well as to the provisions of an Arrangement (if any as the case may be). Any transfer of Securities restrictions or provisions may be waived by the Manager, subject to the provisions of any Arrangement (if any).

7.2 No Transfer of the beneficial interest in any Security(ies) shall be made if the Articles or an applicable Arrangement (if any) would not permit a Transfer of the legal ownership of such Securities. Any Transfer of Securities or purported transfer of Securities including the creation of any Security Interest over Securities which does not comply with the provisions of the Articles or any Arrangement (if any) shall be null and void and of no effect and the Company shall not recognise or inscribe any such Transfer of Securities or purported Transfer of Securities.

7.3 Unless otherwise provided for in an Arrangement (if any), any Transfer of Securities shall be subject to the relevant Transferee becoming a party to such Arrangement.

7.4 Ordinary Shares may only be Transferred pro rata in all Classes outstanding to the same Transferee unless otherwise expressly authorised by the Manager.

### **Art. 8. Transfer Provisions.**

8.1 Lock Up: Any Securities (including any subscription rights, if any) held by an EM (or a Related Person of an EM) shall be subject to a lock up period of ten (10) years from the Restatement Date (the "Initial Lock Up"). Notwithstanding any such lock-up Transfers of Securities made in accordance with Article 8.2, Article 9 and Article 10 shall be permitted, subject to the relevant provisions of Article 7 and Article 8.

8.2 Permitted Transfers by EM (or a Related Person of an EM): An EM (or a Related Person of an EM) may Transfer any Ordinary Shares held by him/it, or any interest in any such Ordinary Shares:

8.2.1 with the prior written consent of the Manager;

8.2.2 to a Family Trust and, on a change of trustees, to the trustees for the time being of the Family Trust provided that:

8.2.2.1 no such Transfer can be made without the prior written consent of the Manager including (acting reasonably and in good faith) a confirmation that it is satisfied: (A) with the terms of the trust instrument relating to such Family Trust and in particular with the powers of the trustees pursuant to such instrument; (B) with the identity of the proposed trustees; and (C) that no costs incurred in connection with the setting up or administration of the relevant Family Trust, or any Transfer of shares by such Family Trust, are to be paid by the Group or any of its subsidiary undertakings; and

8.2.2.2 if and when any such Ordinary Shares cease to be held by a Family Trust (including as a result of the EM ceasing to be a beneficiary of a Family Trust or a Spouse who is a beneficiary of a Family Trust ceasing to be a Spouse) the trustees shall Transfer the relevant Ordinary Shares back to the relevant EM.

### **Art. 9. Transfer Provisions for Leavers.**

9.1 Leaving EM (or a Related Person of an EM) required to Transfer Leaver Shares: A Leaving EM (or the Related Person of the Leaving EM) shall, unless the Manager consents in writing to the contrary within ten (10) Business Days of the Cessation Date, be bound to Transfer the Leaver Shares and shall immediately be deemed to have served a Transfer Notice offering to Transfer the Leaver Shares to the person(s) and at the price(s) determined in accordance with the applicable Arrangement (if any) and specified in the Leaver Notice. Any dispute as to the price to be paid for the Leaver Shares shall not invalidate any Transfer Notice served or deemed to be served and the Leaving EM (or the Related Person of the Leaving EM) shall remain bound to Transfer the Leaver Shares.

9.2 Former Employee required to Transfer Leaver Shares: If at any time a Former Employee (or the Related Person of the Former Employee) becomes the holder of any Leaver Shares by virtue of any rights or interests acquired by him (or any Related Person) whilst he was a director of a Group member or employee, he (and any such Related Person) is, unless the Manager consents in writing to the contrary within ten (10) Business Days of the date on which he becomes the holder of any such Leaver Shares, deemed to have served a Transfer Notice on the date of and at the provisional price specified in the Leaver Notice. If there is a dispute as to price the Former Employee's remedies (and of the Related Person of the Former Employee) shall only extend to claiming the difference in the price due in accordance with the applicable Arrangement (if any) and the price paid and no Former Employee (or the Related Person of the Former Employee), shall be entitled to injunctive relief, relief from forfeiture or other similar remedies.

9.3 Determination of contents of the Leaver Notice: For the purpose of specifying the price in the Leaver Notice, the Manager must have regard to the relevant provisions of the applicable Arrangement (if any) as set forth therein save that,

for the purposes of the Leaver Notice, the Manager may reasonably determine that: a Former Employee is a Good Leaver or a Bad Leaver without such determination having been agreed with the Former Employee or otherwise determined by any third party (including any court or tribunal).

9.4 Transferee for Leaving Shareholder's and/or Former Employee's Shares: The person(s) to which Leaver Shares are to be Transferred under articles 9.1 or 9.2 shall be any of the following as specified in writing by the Manager:

9.4.1 a person or persons, if any, replacing (directly or indirectly) the employee or Director provided that such replacement is found within six (6) months after the date of the Transfer Notice; and/or

9.4.2 a then current or new employee, director or consultant of the Group; and/or

9.4.3 a nominee for the benefit of a replacement employee or Director or the employees of the Group in accordance with the decision of an Investor Director; and/or

9.4.4 an employee benefit trust for the benefit of replacement Directors or employees of the Group or generally for the beneficiaries of the trust in accordance with the decision of the remuneration committee; and/or

9.4.5 any other person nominated by the Manager (including to the extent permitted by law, the Company).

9.5 Price for Leaving EM and/or Former Employee (or the Related Person) Shares: the price for the Leaver Shares shall be determined pursuant to the applicable Arrangement (if any) and notwithstanding the price specified in the Leaver Notice (which will apply at the time of the Transfer of the Leaver Shares) the price which is ultimately payable for a Leaving EM's and/or a Former Employee's (and/or the Related Person's) Shares must be the price agreed between the Leaving EM or Former Employee (as the case may be) and the Manager or, if no such agreement is reached within ten (10) Business Days of the Cessation Date the amount payable on the application of the relevant provisions of the applicable Arrangement (if any).

9.6 Payment for and validity of Transfer of Leaver Shares: Any dispute as to the price to be paid for the Leaver Shares shall not invalidate any Transfer Notice served or deemed to be served and the Leaving EM and/or Former Employee (and/or the Related Person) shall remain bound to Transfer the Leaver Shares on the terms of the Transfer Notice and the Leaver Notice. If there is a dispute as to price, the Leaving EM's and/or Former Employee's (and/or the Related Person's) remedies shall only extend to claiming the difference in the price due to the Leaving Shareholder and/or Former Employee in respect of the Leaver Shares and the price actually paid to the Leaving Shareholder and/or Former Employee in respect of the Leaver Shares and no Leaving Shareholder and/or Former Employee (and/or the Related Person) shall be entitled to injunctive relief, relief from forfeiture or other similar remedies. The price shall be due and payable and shall be paid in accordance with the provisions of the applicable Arrangement (if any).

#### **Art. 10. Drag Along and Tag Along.**

10.1 If a Dragging Shareholder agrees terms for a Proposed Drag-Along Sale with a Third Party Purchaser then, on receipt of a Drag Along Notice, all the Dragged Shareholders are bound to Transfer up to 100 per cent. of their Securities, on the same terms as agreed by the Dragging Shareholder (save as provided herein or the applicable Arrangement (if any)).

10.2 Each Dragged Shareholder shall Transfer its dragged Securities to the Third Party Purchaser(s) on the terms of these Articles and the applicable Arrangement (if any), by delivering to the Manager within fifteen (15) Business Days of the date of the Drag-Along Notice (or on the date specified in the Drag-Along Notice if later than fifteen (15) Business Days after the date of the Drag-Along Notice):

10.2.1 if a certificate has been issued for the Securities, the relevant certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Manager); and

10.2.2 a duly executed sale agreement in a form agreed by the Dragging Shareholder under which the Dragged Shareholder will provide the same representations and warranties and indemnifications as are provided by the Dragging Shareholder and the liability of a Dragged Shareholder for any claims under the same shall be pro rata to its shareholding as a proportion of the entire issued share capital at that time and capped at its pro rata share of any cap on such claims and will Transfer on the date of the completion of the Proposed Drag-Along Sale the dragged Securities to the Third Party Purchaser, free from all Security Interests and with full title guarantee.

10.3 Each Dragged Shareholder is responsible for his or its proportionate share of the costs of the Proposed Drag-Along Sale (to the extent not paid or reimbursed by the Third Party Purchaser) based on his or its number of Securities held sold as a proportion of all Securities and Holdco Securities sold.

10.4 The Drag-Along Notice must set out the number of Holdco Securities and as the case may be Securities proposed to be Transferred, the name and address of the proposed Third Party Purchaser, the proposed amount and form of consideration, any other terms and conditions offered for the Holdco Securities (and/or Securities) and the anticipated costs of the Proposed Drag-Along Sale. The Drag-Along Notice may make provision for the Dragged Shareholders to elect to receive consideration in the form of shares or other securities on different terms to those agreed by the Dragging Shareholder, and the proposed Third Party Purchaser may offer one or more preferred equity certificates and/or loan note(s) and/or other securities and/or share and/or cash alternative to the Dragging Shareholder and/or Dragged Shareholder. The Drag-Along Notice must specify the number of Securities to be dragged, a date, time and place for the Dragged Shareholder to execute Transfers and pre-emption waivers in respect of their Securities, being a date which is not less than ten Business Days after the date of the Drag-Along Notice (and not earlier than the Transfer by the Dragging

Shareholder). The Drag-Along Notice may be expressed to be conditional upon completion of the sale by the Dragging Shareholder.

10.5 From the time the Dragging Shareholder serves a Drag-Along Notice and until such time as the transactions contemplated therein have been consummated or abandoned (however such time may in any event not exceed a period of six (6) months), no Shareholders may Transfer any of their Securities in the Company and no EM or Related Person of an EM may Transfer its Shares.

10.6 The Securities shall be subject to such tag along rights as may be provided in any applicable Arrangement.

**Art. 11. Execution of Transfer.** Further to a Transfer Notice or Drag-Along Notice, the relevant holder shall fully cooperate and execute any relevant documents to realize, perfect or document (as the case may be) the Transfer of the relevant Securities free from any Security Interests and with all rights then attaching thereto to the Transferee. In case of a Defaulting Shareholder the Transfer of the relevant Securities pursuant to and in accordance with the provisions hereof, the Transfer of such Shares, free from any Security Interests and with all rights then attaching thereto, shall be realised by and take effect (and for the avoidance of doubt, ownership shall pass) through notice by the Manager (in case of a Leaving EM or Former Employee) or the Dragging Shareholder (in case of a drag along) to the Company and the Defaulting Shareholder, confirming that all conditions for the Transfer under Article 9 or the drag along right under Article 10 are complied with. Upon receipt of such notice by the Company, the Transfer shall take effect and be realised and the Company shall transfer the relevant Securities and make due inscription thereof in its books and registers.

**Art. 12. Voting Right.** Subject as set forth in these Articles or provided by applicable law, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Management.**

13.1 The Company shall be managed by one manager (gérant) who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the "Manager"). Acrobat Manco GP S.à r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

13.2 The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company.

13.3 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Committee appoints an administrator, who needs not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a General Meeting is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such General Meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor Manager, provided that such Manager becomes at the same time the unlimited liability shareholder (commandité) and assumes any such liability. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

13.4 The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to two per cent (2%) of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

#### **Art. 14. Management Powers.**

14.1 The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Committee are within the powers of the Manager.

14.2 The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

14.3 The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

**Art. 15. Binding Signatures.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholders, managers or officers

of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17. Supervisory Committee (conseil de surveillance).**

17.1 Unless otherwise provided or permitted by applicable law, the Company is supervised by a committee of a minimum of three supervisors (the “Supervisory Committee”) appointed by the General Meeting of Shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.

17.2 The Supervisory Committee may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

17.3 The members of the Supervisory Committee may be re-elected.

17.4 The Supervisory Committee may elect one of its members as chairman.

17.5 The Supervisory Committee shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Committee shall be given to all members of the Supervisory Committee at least five (5) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Committee. Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

17.6 The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Committee will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

17.7 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Committee shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Committee, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, email, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

17.8 Any member of the Supervisory Committee may participate in any meeting of the Supervisory Committee by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 18. General Meetings.**

18.1 The General Meeting of Shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

18.2 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by registered letter at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting to each Shareholder at the Shareholder’s address recorded in the register of Shares.

18.3 The annual general meeting shall be held on the first Tuesday of the month of June of each year at 13.00 at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

18.4 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

18.5 If the entire issued Share capital is represented at a General Meeting of Shareholders, the General Meeting may be validly held without any convening notice.

18.6 Resolutions at a General Meeting of Shareholders will, unless otherwise provided for by law or in these Articles of Incorporation, be passed by a simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles of Incorporation or on issues for which these Articles of Incorporation or applicable law refer to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast.

18.7 Any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.

**Art. 19. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2015.

**Art. 20. Allocation of Profits, Distributions.**

20.1 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

20.2 The balance shall be allocated as determined by decision of the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of these Articles.

20.3 Any available share premium, capital contribution or other reserve account may be distributed to the Shareholders or used for the repurchase of Shares by decision of the General Meeting or as the case may be the Manager.

20.4 Distributions shall be allocated as follows:

20.4.1 the holder(s) of the Class A shares shall be entitled to a distribution equal to 0.10% of the nominal value of the Class A shares;

20.4.2 the holder(s) of the Class B shares shall be entitled to a distribution equal to 0.15% of the nominal value of the Class B shares;

20.4.3 the holder(s) of the Class C shares shall be entitled to a distribution equal to 0.20% of the nominal value of the Class C shares;

20.4.4 the holder(s) of the Class D shares shall be entitled to a distribution equal to 0.25% of the nominal value of the Class D shares;

20.4.5 the holder(s) of the Class E shares shall be entitled to a distribution equal to 0.30% of the nominal value of the Class E shares;

20.4.6 the holder(s) of the Class F shares shall be entitled to a distribution equal to 0.35% of the nominal value of the Class F shares;

20.4.7 the holder(s) of the Class G shares shall be entitled to a distribution equal to 0.40% of the nominal value of the Class G shares;

20.4.8 the holder(s) of the Class H shares shall be entitled to a distribution equal to 0.45% of the nominal value of the Class H shares;

20.4.9 the holder(s) of the Class I shares shall be entitled to a distribution equal to 0.50% of the nominal value of the Class I shares;

20.4.10 the holder(s) of the Class J shares shall be entitled to a distribution equal to 0.55% of the nominal value of the Class J shares; and

20.4.11 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

20.5 Interim dividends may be declared and paid by the Manager in accordance with applicable law and allocated pursuant to the present Articles.

**Art. 21. Dissolution - Liquidation.**

21.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Company Law.

21.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders in accordance with the provisions of these Articles.

**Art. 22. Definitions.** All capitalised terms used herein shall have the meaning give thereto herein, and:

**Acrobat Holding or Holdco** Means Acrobat Holding One S.à.r.l. (RCS Luxembourg B180560) as defined in Article 4 and any successor thereof;

**Affiliate** Means, with respect to a person (the "First Person"):

- (a) another person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person;
- (b) a pooled investment vehicle organised by the First Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by the First Person (or an Affiliate thereof);
- (c) a fund organised by the First Person for the benefit of the First Person's (or its Affiliates') partners, officers or employees or their dependants;
- (d) a successor trustee or nominee for, or a successor by re-organisation of, a qualified trust; or

	(e) a person who is associated with the First Person through the employment by or an employment like relationship with that First Person or to the Group on that First Person's behalf, in each case, excluding any portfolio and investee companies;
Arrangement	Means any shareholder or like agreement as may from time to time exist between Shareholders of the Company, and to which the Company is a party;
Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company from time to time;
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;
Business Days	Means any day, except a Saturday or Sunday or a public holiday in the United Kingdom or City of Luxembourg, on which banks in the City of London, Jersey, Switzerland, New York and Luxembourg-City are open for normal commercial business;
Cessation	Means an EM which ceases to be an officer or employee of a Group member;
Cessation Date	Means the date of Cessation;
Class	Means a class of Ordinary Shares of the Company;
Company	Means Acrobat Manco S.C.A.;
Company Law	Means the law of 10th August 1915 on commercial companies;
Defaulting Shareholder	Means a Leaving EM, Former Employee or Related Person who defaults in its obligation as to the Transfer of Shares;
Directors	Means the members of the board of the Company from time to time, including the Investor Directors (if appointed) and, "Director" means any of them;
Drag-Along Notice	Means the notice from the Dragging Shareholder to each Dragged Shareholder of any Proposed Drag-Along Sale;
Dragged Shareholders	Means the shareholders of Holdco other than the Dragging Shareholder, and the holders of Ordinary Shares;
Dragging Shareholder	Means a shareholder of Holdco who holds more than 50% of the shares of Holdco in issue and wishes to sell more than 50% of the shares of Holdco in issue;
EM	Means an employee, director or officer of a Group member and who either holds Shares or a Related Person of whom holds Shares;
Family Member	Means a Spouse or child (including step child or adopted child), parent, brother or sister of the EM in each case for as long as such individual continues to be related to the EM;
Family Trust	Means the holding of up to 50% of the Shares held by an EM on trust, discretionary or otherwise, under which the EM or Family Member is solely interested in the Shares;
Former Employee	Means a person (whether or not a Shareholder of the Company or Leaving Shareholder) who has ceased for whatever reason to be a director or employee of a Group member or is a director or employee who has been declared bankrupt and any Related Person of such person to whom Shares have been transferred pursuant to a permitted Transfer under Article 8.2 or any nominee holder of such person;
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders of the Company;
Group	Means the Company, Holdco and each of the Holdco's subsidiary undertakings from time to time and "Group member" means any of them;
Holdco Securities	Means shares or other equity securities or shareholder debt of Holdco;
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class;

Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
Leaver Notice	Means a notice given pursuant to Article 9 to a Leaving EM or Former Employee (or the Related Person of a Leaving EM or Former Employee) as the case may be by the Manager specifying the person(s) to whom the Leaver Shares should be offered and the provisional price of the Leaver Shares;
Leaver Shares	any and all Shares (or shares in any other member of the Group) owned or controlled by a Leaving EM, Former Employee or Related Person;
Leaving EM	Means an employee or director of a Group member who ceases for whatever reason to be an employee or director of a Group member without remaining or becoming an employee or director of any other Group member (as the case may be) or is declared bankrupt, and any Related Person of such person or any nominee holder;
Management Share	Means the unlimited share held by the Manager (action de commandité);
Manager	Means the unlimited Shareholder and manager (commandité) of the Company, Acrobat Manco GP S.à.r.l.;
Ordinary Shareholders	Means holders of Ordinary Shares;
Ordinary Shares	Means the Shares of the Company other than the Management Share;
Proposed Drag-Along Sale	Means the proposed Transfer to a Third Party Purchaser of Holdco Securities comprising more than 50% of the shares of Holdco in issue;
Related Person	Means a person to whom an EM has transferred Shares pursuant to Article 8.2;
Securities	Means Shares and any other equity securities or shareholder debt, in each case issued by the Company from time to time;
Security Interest(s)	Includes any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security;
Spouse	Means a person who is married to or is in a civil partnership with an EM;
Third Party Purchaser	Means bona fide arm's length third party purchaser (being a person or a group of persons acting in concert, other than an Affiliate);
Transfer	Means a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting, by operation of law or by any disposition of an ownership interest in any parent holding company of the relevant person and "Transferred", "Transferor" and "Transferee" shall be construed accordingly;
Transfer Notice	Means a notice deemed to be given by the Leaving Shareholder or Former Employee (or Related Person as the case may be) offering for transfer the Leaver Shares.

**Art. 23. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the Company Law.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to authorise and approve the quasi-contribution in kind of twenty-eight million (28,000,000) shares of ten (10) different classes (being two million eight hundred thousand (2,800,000) shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) shares of Acrobat Holding One S.à r.l. through the sale of such shares by the limited shareholder (commanditaire) of the Company to the Company while acknowledging the report by Deloitte Audit, cabinet de revision agréé, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 67895, on the quasi-contribution in kind dated 27 February 2015 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the quasi contribution does not correspond to at least EUR 3,008,018.58."

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the Meeting, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the Meeting in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «Acrobat Manco S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 16 février 2015 suivant acte reçu de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, précitée, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que la totalité des trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires et l'unique (1) action de commandité en émission dans la Société, étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et en mesure de décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

- Restructuration du capital social émis de la Société par:

(A) la création de dix classes différentes d'actions ordinaires, à savoir des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et la détermination des droits et obligations de celles-ci de la manière énoncée dans les Statuts Refondus comme énoncé ci-dessous;

(B) reclassification de l'ensemble des trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires émises de la Société en trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires dans chacune des classes A à J;

(C) augmentation du capital social émis de la Société à cinq cent soixante mille euros et un centime d'euro (560.000,01 EUR) par l'émission de cinquante-deux millions neuf cent mille (52.900.000) actions ordinaires de dix (10) classes différentes (soit cinq millions deux cent quatre-vingt-dix mille (5.290.000) actions ordinaires dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune pour un prix total de souscription de trois millions huit mille dix-huit euros et cinquante-huit centimes d'euro (3.008.018,58 EUR) et souscrites et intégralement payées par Acrobat Holding Jersey Limited par voie d'un apport en nature composé de vingt-huit millions (28.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (soit deux millions huit cent mille (2.800.000) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) qu'elle détient dans Acrobat Holding One S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180560 de valeur de trois millions huit mille dix-huit euros et cinquante-huit centimes d'euro (3.008.018,58 EUR), acquiescement du rapport établi par Deloitte, cabinet de révision agréé, le sur l'apport en nature, approbation de la valeur d'au moins trois millions huit mille dix-huit euros et cinquante-huit centimes d'euro (3.008.018,58 EUR) de l'apport en nature, affectation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles actions au capital social émis et du solde du prix de souscription au compte de prime d'émission; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5.1.2 des statuts de la Société comme énoncé dans les Statuts Refondus visés ci-dessous;

- Modification et refonte des statuts de la Société notamment et sans limitation afin d'inclure les droits et obligation des classes différentes d'actions ordinaires, la reclassification des actions et l'augmentation de capital et l'émission d'actions et autres modifications telles que décrites dans ceux-ci (sans modifier toutefois l'objet social ou le capital social autorisé et les renoncations et autorisations y afférents) substantiellement sous la forme telle qu'annexée aux procurations.

- Autorisation et approbation d'un quasi-apport en nature composé de vingt-huit millions (28.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (soit deux millions huit cent mille (2.800.000) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'Acrobat Holding One S.à r.l. par la vente de ces parts sociales par l'actionnaire commanditaire de la Société à la Société, et acquiescement du rapport établi par Deloitte, cabinet de révision agréé, sur le quasi-apport en nature;

À la suite de quoi, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société tel qu'énoncé ci-dessous.

L'Assemblée a décidé de créer dix classes différentes d'actions ordinaires, à savoir des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et de déterminer les droits et obligations de celles-ci tel qu'énoncé dans les Statuts Refondus.

L'Assemblée a décidé de reclassifier l'ensemble des des trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires émises de la Société en trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires dans chacune des classes A à J.

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis à cinq cent soixante mille euros et un centime d'euro (560.000,01 EUR) par l'émission de cinquante-deux millions neuf cent mille (52.900.000) actions ordinaires de dix (10) classes différentes (soit cinq millions deux cent quatre-vingt-dix mille (5.290.000) actions ordinaires dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune pour un prix total de souscription de trois millions huit mille dix-huit euros et cinquante-huit centimes d'euro (3.008.018,58 EUR). Les Nouvelles Actions sont souscrites et entièrement payées, par Acrobat Holding Jersey Limited, représentée par Me Toïnon Hoss, précitée.

Le prix total de souscription des nouvelles actions a été entièrement libéré par voie d'un apport en nature composé de vingt-huit millions (28.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (soit deux millions huit cent mille (2.800.000) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) qu'elle détient dans Acrobat Holding One S.à r.l., (RCS Luxembourg B 180560).

La preuve de cet apport en nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée a pris acte du, et acquiescé le, rapport portant sur l'apport en nature établi par Deloitte Audit, cabinet de révision agréé, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67895, daté du 27 février 2015 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci) dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de notre travail, nous n'avons rien relevé qui nous porterait à croire que la valeur globale de l'apport en nature n'est pas au moins égale à la valeur de 5.290.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J augmenté de la prime d'émission de 2.955.118,58 EUR, à émettre en contrepartie.».

L'Assemblée a décidé d'approuver la valeur à au moins trois millions huit mille dix-huit euros et cinquante-huit centimes d'euro (3.008.018,58 EUR) de l'apport en nature.

L'Assemblée a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des actions nouvelles au capital social émis et le solde du prix de souscription, au compte de prime d'émission.

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1.2. des statuts de la Société tel qu'énoncé dans les Statuts Refondus.

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société notamment et sans limitation afin d'inclure les droits et obligation des classes différentes d'actions ordinaires, la reclassification des actions et l'augmentation de capital et l'émission d'actions et autres modifications telles que décrites dans ceux-ci (sans modifier toutefois l'objet social ou le capital social autorisé et les renonciations et autorisations y afférents) tel qu'énoncé ci-dessous:

## STATUTS REFONDUS

Version anglaise suivie d'une traduction en langue française; en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, la version anglaise fera foi

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre toutes les personnes qui sont Actionnaires à ce jour et toutes celles qui deviendront propriétaires des Actions, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination d'«Acrobat Manco S.C.A.» régie par les lois du Luxembourg et les présents Statuts.

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du Gérant. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité sur simple décision du Gérant.

2.3 Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

3.2 La Société ne sera pas dissoute dans le cas où le Gérant démissionnerait, serait mis en liquidation, serait déclaré en faillite ou serait dans l'incapacité de poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 13 s'appliquera.

### **Art. 4. Objet.**

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans Acrobat Holding One S.à r.l. (RCS Luxembourg B180560) («Acrobat Holdings»), l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou

instrument financier de quelque nature que ce soit d'Acrobat Holding, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de toute sorte de titre représentatif de dette ou de tout autre type de titres dans la mesure où il se rapporte à sa détention de participations dans Acrobat Holding.

4.3 La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital, de dette ou d'autres titres de quelque nature que ce soit, à Acrobat Holding ou à ses filiales.

4.4 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations d'Acrobat Holding ou de ses filiales.

4.5 D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à Acrobat Holding ou à ses filiales et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.6 Finalement, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

## **Art. 5. Capital social.**

### **5.1 Capital social émis**

5.1.1 Le capital social émis de la Société sera représenté par une/des Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant en sa qualité d'Actionnaire commandité et des Actions de Commanditaire détenues par les Actionnaires commanditaires de la Société.

5.1.2 La Société a un capital émis, souscrit et entièrement libéré de cinq cent soixante mille euros et un centime (560.000,01 EUR) divisé en cinquante-six millions (56.000.000) d'Actions de Commanditaire de différentes Classes (à savoir les Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J) et une (1) Action de Commandité, chaque Action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) comme suit:

- une (1) Action de Commandité;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe A;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe B;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe C;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe D;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe E;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe F;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe G;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe H;
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe I; et
- cinq millions six cent mille (5.600.000) Actions de Classe J.

5.1.3 L'Action de Commandité est détenue par Acrobat Manco GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe à Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et de Gérant de la Société.

### **5.2 Capital social autorisé**

5.2.1 Le capital social autorisé (y compris le capital social émis) de la Société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) représenté par une (1) Action de Commandité et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (499.999.999) Actions de Commanditaire de différentes classes, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, sans qu'aucun ratio spécifique ne doive être respecté ou observé.

5.2.2 Le capital social autorisé (et toute autorisation y relative accordée au Gérant) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

5.2.3 Le Gérant, ou un (des) délégué(s) dûment nommé(s) par le Gérant, peut de temps à autre émettre des Actions de Commanditaire (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions de Commanditaire) tel qu'il le détermine dans les limites du capital social (non émis) autorisé en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les modalités et conditions, y compris celles relatives au(x) prix d'émission et au(x) souscripteur(s), que le Gérant ou son (ses) délégué(s) peu(ven)t décider à sa ou leur discrétion, et il est renoncé à tout droit préférentiel et le Gérant est autorisé à renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des Actionnaires et les procédures connexes prévus par la loi dans la mesure où le Gérant estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions de Commanditaire (ou de tout droit ou titre donnant droit à des Actions de Commanditaire de quelque manière que ce soit) dans les limites du capital social (non émis) autorisé. Une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital social autorisé doit être constatée par acte notarié et les Statuts doivent être modifiés à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s). Sous réserve des dispositions des présents Statuts, le Gérant peut émettre des Actions de Commanditaire (ou tout titre ou droit convertible, échangeable ou donnant droit à des Actions de Commanditaire) de quelque classe que ce soit sans avoir à respecter de ratio spécifique.

5.3 La Société ne peut émettre de fractions d'Actions et les Actions ne peuvent être détenues en fractions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement de toute fraction d'Action.

5.4 La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat d'Actions de Commanditaire et peuvent détenir des Actions de Commanditaire en trésorerie, à chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.5 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour modifier les présents Statuts. En particulier mais sans restriction, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions de Commanditaire y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaire émises dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes, ces annulations et rachats d'Actions de Commanditaire seront effectués dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe J).

5.6 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe (dans l'ordre prévu à l'article 5.5.), cette Classe donne droit à ses détenteurs proportionnellement à leur participation dans cette Classe au Montant Disponible sans toutefois dépasser le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale et les porteurs d'Actions de Commanditaire de la Classe rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de Commanditaire de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.6.1 La Valeur d'Annulation Par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions de Commanditaire émises dans la (les) Classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).

5.6.2 Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le Gérant et autorisé ou approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de ladite Classe, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale de la manière prévue pour la modification des Statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible et ce, sous réserve des liquidités disponibles de la Société telles que déterminées par le Gérant.

5.6.3 Au moment du rachat et de l'annulation des actions de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Action deviendra due et payable par la Société.

5.7 Toute prime d'émission ou réserve d'apport au capital sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts. Le compte de prime d'émission ou tout compte de réserve d'apport au capital peut être distribué aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale ou en tant qu'acomptes sur dividendes par décision du Gérant conformément aux dispositions des présents Statuts ou peut être utilisé pour le rachat d'Actions de Commanditaire ou autrement. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant provenant du compte de prime d'émission ou de tout compte de réserve d'apport au capital au compte de la réserve légale.

## **Art. 6. Titres sous forme nominative uniquement.**

### **6.1 Actions**

6.1.1 Les Actions de la Société sont sous forme nominative uniquement.

6.1.2 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. La propriété d'Actions nominatives s'établira par une inscription sur ledit registre.

6.1.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une Action serait détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent avoir un droit sur cette Action devront nommer une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été ainsi nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.1.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. Vis-à-vis des tiers, la Société sera libérée de toute responsabilité concernant les opérations avec lesdites Actions nominatives, et pourra considérer tout droit, intérêt ou prétention de ces tiers sur ces Actions nominatives comme non-existant, sous réserve, toutefois, de tout droit qu'un tiers pourrait avoir de demander l'inscription ou un changement d'inscription d'Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas d'adresse à laquelle peuvent être envoyées toutes les notifications ou annonces de la Société, la Société pourra permettre qu'une notification à cet effet soit inscrite dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'indiquée dans le(s) registre(s) des Actionnaires moyennant notification écrite à la Société.

6.1.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire inscrit seront réputées valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.1.6 À la demande écrite d'un Actionnaire, un (des) certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre d'Actionnaires peu(ven)t être émis selon les coupures prescrites par le Gérant. Les certificats

ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

## 6.2 Autres Titres

6.2.1 Les Titres (autres que les Actions couvertes par l'article 6.1) de la Société sont sous forme nominative uniquement.

6.2.2 Les dispositions de l'article 6.16.1 devront s'appliquer mutatis mutandis.

## Art. 7. Transferts de Titres - Généralités.

7.1 Les Titres de la Société sont librement transférables sous réserve des dispositions des présents Statuts, des modalités et conditions pertinentes de ceux-ci, ainsi que des dispositions d'un Arrangement (le cas échéant). Le Gérant peut renoncer à toute restriction ou disposition de Transfert de Titres, sous réserve des dispositions de tout Arrangement (le cas échéant).

7.2 Aucun Transfert de droit à titre de bénéficiaire sur quelque Titre que ce soit ne sera réalisé si les Statuts ou un Arrangement applicable (le cas échéant) ne permet pas de Transfert de la propriété juridique des tels Titres. Tout Transfert de Titres ou prétendu Transfert de Titres y compris la création d'une Sureté sur des Titres qui n'est pas conforme aux dispositions des Statuts ou d'un Arrangement (le cas échéant) sera nul et non-avenu et dépourvu d'effet, et la Société ne reconnaîtra et n'inscrira pas un tel Transfert de Titres ou prétendu Transfert de Titres.

7.3 Sauf disposition contraire d'un Arrangement (le cas échéant), tout Transfert de Titres sera soumis à la condition que le Cessionnaire concerné devienne partie à un tel Arrangement.

7.4 Les Actions de Commanditaire ne peuvent être Transférées proportionnellement dans toutes les Classes émises qu'au même Cessionnaire, sauf autorisation contraire expresse du Gérant.

## Art. 8. Dispositions de Transfert.

8.1 Blocage: Tout Titre (y compris tout droit de souscription, le cas échéant) détenu par un EM (ou une Personne Apparentée d'un EM) sera soumis à une période de blocage de dix (10) ans à compter de la Date de Refonte (le «Blocage Initial»). Nonobstant ce blocage, les Transferts de Titres réalisés conformément aux articles 8.2, 9 et 10 seront permis sous réserve des dispositions applicables des article 7 et 8.

8.2 Transferts permis par un EM (ou une Personne Apparentée d'un EM): Un EM (ou une Personne Apparentée d'un EM) peut Transférer des Actions de Commanditaire qu'il détient ou tout droit sur ces Actions de Commanditaire:

8.2.1 avec l'accord écrit préalable du Gérant;

8.2.2 à un Trust Familial et, au moment d'un changement de trustees, aux trustees actuels du Trust Familial à condition que:

8.2.2.1 un tel Transfert ne puisse être réalisé sans l'accord écrit préalable du Gérant comprenant (agissant raisonnablement et de bonne foi) une confirmation qu'il est: (A) satisfait des modalités de l'instrument de trust relatif à ce Trust Familial et notamment des pouvoirs des trustees en vertu de cet instrument; (B) satisfait de l'identité des trustees proposés; et (C) convaincu qu'aucun frais engagé dans le cadre de la mise en place ou de l'administration du Trust Familial en question ou de tout Transfert d'actions par ce Trust Familial, ne doit être payé par le Groupe ou l'une de ses entreprises filiales; et

8.2.2.2 si et lorsque ces Actions de Commanditaire cesseront d'être détenues par un Trust Familial (y compris en raison du fait que l'EM cesse d'être un bénéficiaire d'un Trust Familial ou un Conjoint qui est bénéficiaire d'un Trust Familial qui cesse d'être un Conjoint), les trustees re-Transfèrent les Actions de Commanditaire concernées à l'EM concerné.

## Art. 9. Dispositions de Transfert pour les Sortants.

9.1 Un EM Sortant (ou une Personne Apparentée d'un EM) tenu de Transférer des Actions de Sortant: Un EM Sortant (ou la Personne Apparentée de l'EM) est, à sauf consentement contraire écrit du Gérant donné dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la Date de Cessation, tenu de Transférer les Actions de Sortant et sera immédiatement réputé avoir signifié un Avis de Transfert proposant de Transférer les Actions de Sortant à la (aux) personne(s) et au(x) prix déterminés conformément à l'Arrangement applicable (le cas échéant) et indiqués dans l'Avis au Sortant. Aucun litige relatif au prix devant être payé pour les Actions de Sortant n'affectera la validité des Avis de Transfert signifiés ou réputés signifiés et l'EM Sortant (ou la Personne Apparentée de l'EM Sortant) restera tenu de Transférer les Actions de Sortant.

9.2 Un Ancien Employé tenu de Transférer des Actions de Sortant: Si, à quelque moment que ce soit, un Ancien Employé (ou la Personne Apparentée de l'Ancien Employé) devient détenteur d'Actions de Sortant en vertu de droits ou d'intérêts qu'il (ou toute Personne Apparentée) a acquis lorsqu'il était administrateur d'un membre du Groupe ou employé, il (et une telle Personne Apparentée) sera, à moins que le Gérant ne consente le contraire par écrit dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la date à laquelle il devient détenteur de ces Actions de Sortant, réputé avoir signifié un Avis de Transfert à la date de l'Avis au Sortant et au prix provisoire indiqué dans ce dernier. En cas de litige relatif au prix, les recours de l'Ancien Employé (et de la Personne Apparentée de l'Ancien Employé) seront limités à la réclamation

de la différence de prix dû conformément à l'Arrangement applicable (le cas échéant) et le prix payé, et aucun Ancien Employé (ou la Personne Apparentée de l'Ancien Employé) n'aura droit à une mesure d'injonction, une levée de déchéance ou à d'autres recours similaires.

9.3 Détermination de la teneur de l'Avis au Sortant: Afin d'indiquer le prix dans l'Avis au Sortant, le Gérant doit prendre en compte les dispositions concernées de l'Arrangement applicable (le cas échéant) telles qu'elles y sont énoncées, mais pour les besoins de l'Avis au Sortant, le Gérant peut déterminer de manière raisonnable que: un Ancien Employé est un Bon Sortant ou un Mauvais Sortant sans que cette détermination n'ait été convenue avec l'Ancien Employé ou autrement déterminée par un tiers (y compris toute cour ou tout tribunal).

9.4 Cessionnaire pour les Actions de l'Actionnaire Sortant et/ou de l'Ancien Employé: La (les) personne(s) à qui des Actions de Sortant doivent être Transférées en vertu des articles 9.1 ou 9.2 est (sont) la (les) suivante(s), tel qu'indiqué par écrit par le Gérant:

9.4.1 la ou les personne(s), le cas échéant, remplaçant (directement ou indirectement) l'employé ou l'Administrateur, à condition que ce remplacement ait lieu dans les six (6) mois suivant la date de l'Avis de Transfert; et/ou

9.4.2 un employé, administrateur ou consultant du Groupe alors actuel ou nouveau; et/ou

9.4.3 un représentant pour le compte d'un employé ou d'un Administrateur de remplacement, ou des employés du Groupe conformément à la décision d'un Administrateur Investisseur; et/ou

9.4.4 un trust pour les avantages sociaux des employés en faveur des Administrateurs ou employés de remplacement du Groupe ou, de manière générale, pour les bénéficiaires du trust conformément à la décision du comité de rémunération; et/ou

9.4.5 toute autre personne désignée par le Gérant (y compris dans la mesure où la loi le permet, la Société).

9.5 Prix des Actions de l'EM Sortant et/ou de l'Ancien Employé (ou de la Personne Apparentée): le prix des Actions de Sortant sera fixé en vertu de l'Arrangement applicable (le cas échéant) et nonobstant le prix indiqué dans l'Avis au Sortant (lequel s'appliquera au moment du Transfert des Actions de Sortant), le prix qui devra finalement être payé pour les Actions d'un EM Sortant et/ou d'un Ancien Employé (et/ou de la Personne Apparentée) sera la prix convenu entre l'EM Sortant ou l'Ancien Employé (selon le cas) et le Gérant ou, en l'absence d'un tel accord dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la Date de Cessation, le montant dû à l'application des dispositions concernées de l'Arrangement applicable (le cas échéant).

9.6 Paiement et validité du Transfert d'Actions de Sortant: Aucun litige relatif au prix devant être payé pour les Actions de Sortant n'affectera la validité des Avis de Transfert signifiés ou réputés signifiés et l'EM Sortant et/ou l'Ancien Employé (et/ou la Personne Apparentée) resteront tenus de Transférer les Actions de Sortant selon les modalités de l'Avis de Transfert et de l'Avis au Sortant. En cas de litige relatif au prix, les recours de l'EM Sortant et/ou de l'Ancien Employé (et/ou de la Personne Apparentée) seront limités à la réclamation de la différence entre le prix dû à l'Actionnaire Sortant et/ou l'Ancien Employé pour les Actions de Sortant et le prix réellement payé à l'Actionnaire Sortant et/ou l'Ancien Employé pour les Actions de Sortant et aucun Actionnaire Sortant et/ou Ancien Employé (et/ou la Personne Apparentée) n'aura droit à une mesure d'injonction, une levée de déchéance ou à d'autres recours similaires. Le prix sera dû et exigible, et sera payé conformément aux dispositions de l'Arrangement applicable (le cas échéant).

#### **Art. 10. Sortie forcée et sortie conjointe.**

10.1 Si un Actionnaire Vendeur convient des modalités d'une Proposition de Vente de Sortie Forcée avec un Tiers Acquéreur, alors, dès réception d'un Avis de Sortie Forcée, tous les Actionnaires de Sortie Forcée seront tenus de Transférer jusqu'à 100 pour cent de leurs Titres, selon les mêmes modalités que celles convenues par l'Actionnaire Vendeur (sauf disposition des présentes ou de l'Arrangement applicable (le cas échéant)).

10.2 Chaque Actionnaire de Sortie Forcée Transférera ses Titres de sortie forcée au(x) Tiers Acquéreur(s) selon les modalités des présents Statuts et de l'Arrangement applicable (le cas échéant), en remettant au Gérant dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de l'Avis de Sortie Forcée (ou à la date indiquée dans l'Avis de Sortie Forcée si celle-ci intervient plus tard que quinze (15) Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Sortie Forcée):

10.2.1 si un certificat a été émis pour les Titres, les certificats en question (ou une indemnisation y afférente sous une forme acceptable pour le Gérant); et

10.2.2 un contrat de vente dûment signé sous une forme convenue par l'Actionnaire Vendeur en vertu duquel l'Actionnaire de Sortie Forcée donnera les mêmes déclarations, garanties et indemnisations que celles prévues par l'Actionnaire Vendeur, et la responsabilité d'un Actionnaire de Sortie Forcée de toute créance en vertu de celui-ci sera proportionnelle à sa participation proportionnellement à tout le capital social émis à ce moment-là et plafonnée à sa part proportionnelle de tout plafond sur ces créances, et Transférera à la date de la finalisation de la Proposition de Vente de Sortie Forcée les Titres de sortie forcée au Tiers Acquéreur, libres de toute Sûreté et avec toutes les garanties d'usage.

10.3 Chaque Actionnaire de Sortie Forcée est responsable de sa part proportionnelle des frais liés à la Proposition de Vente de Sortie Forcée (dans la mesure où ils n'ont pas été payés ou remboursés par le Tiers Acquéreur) sur la base du nombre de Titres qu'il détient vendus proportionnellement à tous les Titres et Titres Holdco vendus.

10.4 L'Avis de Sortie Forcée doit indiquer le nombre de Titres Holdco et, le cas échéant, de Titres proposés en vue d'être Transférés, le nom et l'adresse du Tiers Acquéreur proposé, le montant et la forme proposés de la contrepartie, toute autre modalité et condition offerte pour les Titres Holdco (et/ou Titres) et les frais prévus de la Proposition de

Vente de Sortie Forcée. L'Avis de Sortie Forcée peut prévoir que les Actionnaires de Sortie Forcée choisissent de recevoir une contrepartie sous la forme d'actions ou d'autres titres selon des modalités différentes de celles convenues par l'Actionnaire Vendeur, et le Tiers Acquéreur proposé peut proposer un ou plusieurs preferred equity certificates et/ou titre (s) de créance et/ou d'autres titres, actions ou espèces à l'Actionnaire Vendeur et/ou à l'Actionnaire de Sortie Forcée. L'Avis de Sortie Forcée doit indiquer le nombre de Titres devant être vendus, une date, une heure et un lieu où l'Actionnaire de Sortie Forcée exécutera les Transferts et les renonciations à des droits de préemption attachés à leurs Titres, soit une date qui n'intervient pas moins de dix Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Sortie Forcée (et pas avant le Transfert par l'Actionnaire Vendeur). L'Avis de Sortie Forcée peut être déclaré comme subordonné à la finalisation de la vente par l'Actionnaire Vendeur.

10.5 De temps à autre, l'Actionnaire Vendeur signifie un Avis de Sortie Forcée et jusqu'au moment où les opérations qui y sont envisagées ont été conclues ou abandonnées (ce moment ne peut toutefois en aucun cas dépasser une période de six (6) mois), aucun Actionnaire ne peut Transférer ses Titres dans la Société et aucun EM ou aucune Personne Apparentée d'un EM ne peut Transférer ses Actions.

10.6 Les Titres seront soumis aux droits de sortie conjointe prévus dans tout Arrangement applicable.

**Art. 11. Exécution de Transfert.** Suite à un Avis de Transfert ou à un Avis de Sortie Forcée, le porteur concerné devra coopérer pleinement et signer tous les documents nécessaires pour réaliser, effectuer ou constater (selon le cas) le Transfert des Titres concernés libres de toute Sûreté et assortis de tous les droits alors y attachés au Cessionnaire. Dans le cas d'un Actionnaire Défaillant, le Transfert des Titres concernés en vertu des présentes dispositions et conformément à celles-ci, le Transfert de ces Actions, libres de toute Sûreté et assorties des droits alors y attachés, seront réalisés par et prendront effet (et, afin d'éviter tout doute, le titre de propriété sera transféré) par un avis envoyé par le Gérant (dans le cas d'un EM Sortant ou d'un Ancien Employé) à la Société et à l'Actionnaire Défaillant, confirmant que toutes les conditions du Transfert en vertu de l'article 9 ou le droit de sortie forcée en vertu de l'article 10 ont été remplies. Dès réception de cet avis par la Société, le Transfert prendra effet et sera réalisé, et la Société transférera les Titres concernés et les inscrira en bonne et due forme dans ses livres et ses registres.

**Art. 12. Droits de vote.** Sous réserve des dispositions des présents Statuts ou de la loi applicable, chaque Action donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales des actionnaires.

#### **Art. 13. Gérance.**

13.1 La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»). Acrobat Manco GP S.à r.l, précitée, est nommée Gérant de la Société.

13.2 Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf en cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions de Commanditaire adoptée selon les conditions requises pour modifier les Statuts de la Société.

13.3 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, si le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, Actionnaire ou non, pour effectuer les actes urgents ou purement administratifs jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale soit tenue, laquelle devra être convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette Assemblée Générale, les Actionnaires détenant des Actions de Commanditaire pourront nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité en cas de modification des Statuts, un nouveau Gérant, à condition que ce Gérant devienne en même temps l'associé commandité et assume une telle responsabilité. Une telle nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

13.4 Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses, y compris, mais de manière non limitative, de la rémunération de son personnel, des taxes, des locations, des frais d'équipement, d'autres débours ainsi que des jetons de présence des administrateurs et d'une taxe annuelle équivalant à deux pour cent (2%) desdites dépenses. Ces montants devront être remboursés tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur la base d'une estimation et un décompte final sera établi sur la base des comptes du Gérant.

#### **Art. 14. Pouvoirs de gestion.**

14.1 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de gestion, de disposition, d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

14.2 Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser l'ensemble de l'objet de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qui lui semblent nécessaires, opportuns, utiles ou connexes. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou indiqués en vue de réaliser l'objet de la Société.

14.3 Le Gérant peut de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

**Art. 15. Signatures ayant force obligatoire.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs de ses signataires dûment autorisés tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion, ou de la (des) personne(s) à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant. Tout litige impliquant la Société en tant que partie demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans une telle autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou autrement est en relation d'affaires. Le Gérant ou ces fondés de pouvoir ne seront pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, privés du droit de délibérer, de voter ou d'agir sur quelque matière que ce soit en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 17. Conseil de surveillance.**

17.1 Sauf disposition ou autorisation contraire de la loi applicable, la Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Comité de Surveillance») désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

17.2 Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable, excéder les pouvoirs du Gérant.

17.3 Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

17.4 Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.

17.5 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance cinq (5) jours au moins avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les assemblées se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

17.6 Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins des membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront constatées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou à toute réunion ultérieure. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou à toute réunion ultérieure.

17.7 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera une telle résolution par écrit, télégramme, courriel, télécopieur ou tout autre moyen similaire de communication. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

17.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire uniquement. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 18. Assemblées Générales.**

18.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, aucune résolution ne puisse être valablement adoptée à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

18.2 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées en vertu d'un avis donné par le Gérant reproduisant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire inscrite dans le registre des Actions.

18.3 L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juin de chaque année à 13 heures au siège social ou à un lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

18.4 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs.

18.5 Si l'intégralité du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans aucun avis de convocation.

18.6 Lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les résolutions seront prises, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, à la majorité simple des voix valablement exprimées. Les résolutions portant sur la modification des Statuts ou sur des matières pour lesquelles les présents Statuts ou la loi applicable renvoient aux conditions requises en matière de modification statutaire, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée sera convoquée conformément à la loi applicable. La seconde Assemblée Générale pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées aux deux tiers des voix valablement exprimées au moins.

18.7 Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est dûment représentée et aucune décision ne peut être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire expresse des présents Statuts.

**Art. 19. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société débutera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prendra fin le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice comptable, lequel commencera le jour de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2015.

**Art. 20. Affectation des bénéfices, distributions.**

20.1 Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

20.2 Le solde sera alloué tel que déterminé par une décision l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts.

20.3 Tout compte de prime d'émission, d'apport au capital ou d'autre réserve disponible peut être distribué aux Actionnaires ou utilisé en vue du rachat d'Actions sur décision de l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, du Gérant.

20.4 Les distributions seront attribuées comme suit:

20.4.1 Le(s) porteur(s) des actions de Classe A aura (auront) droit à une distribution égale à 0,10% de la valeur nominale des actions de Classe A;

20.4.2 Le(s) porteur(s) des actions de Classe B aura (auront) droit à une distribution égale à 0,15% de la valeur nominale des actions de Classe B;

20.4.3 Le(s) porteur(s) des actions de Classe C aura (auront) droit à une distribution égale à 0,20% de la valeur nominale des actions de Classe C;

20.4.4 Le(s) porteur(s) des actions de Classe D aura (auront) droit à une distribution égale à 0,25% de la valeur nominale des actions de Classe D;

20.4.5 Le(s) porteur(s) des actions de Classe E aura (auront) droit à une distribution égale à 0,30% de la valeur nominale des actions de Classe E;

20.4.6 Le(s) porteur(s) des actions de Classe F aura (auront) droit à une distribution égale à 0,35% de la valeur nominale des actions de Classe F;

20.4.7 Le(s) porteur(s) des actions de Classe G aura (auront) droit à une distribution égale à 0,40% de la valeur nominale des actions de Classe G;

20.4.8 Le(s) porteur(s) des actions de Classe H aura (auront) droit à une distribution égale à 0,45% de la valeur nominale des actions de Classe H;

20.4.9 Le(s) porteur(s) des actions de Classe I aura (auront) droit à une distribution égale à 0,50% de la valeur nominale des actions de Classe I;

20.4.10 Le(s) porteur(s) des actions de Classe J aura (auront) droit à une distribution égale à 0,55% de la valeur nominale des actions de Classe J; et

20.4.11 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe et ce, dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (c.-à-d. en commençant par les actions de Classe J, ensuite, s'il n'existe aucune Action de Classe J, les actions de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des actions de Classe A).

20.5 Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant conformément à la loi applicable et alloués conformément aux présents Statuts.

### Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui seront investis des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés.

21.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera payé aux Actionnaires Commanditaires conformément aux dispositions des présents Statuts.

**Art. 22. Définitions.** Tous les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes auront la signification qui leur est donnée dans les présentes, et:

Acrobat Holding ou Holdco	Signifie Acrobat Holding One S.à r.l. (RCS Luxembourg B 180560) telle que définie à l'article 4 et toute société la remplaçant;
Affilié	Signifie, concernant une personne (la «Première Personne»): (a) une autre personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Première Personne; (b) un véhicule de placement collectif organisé par la Première Personne (ou un Affilié de celle-ci) dont les investissements sont dirigés par la Première Personne (ou un Affilié de celle-ci); (c) un fond organisé par la Première Personne au profit des associés, dirigeants ou employés de la Première Personne (ou de ses Affiliés) ou de leurs salariés; (d) un trustee ou un nommée de remplacement pour un trust qualifié ou un remplaçant par réorganisation d'un trust qualifié; ou (e) une personne qui est associée à la Première Personne par l'emploi par ou une relation similaire à un emploi avec cette Première Personne ou à un Groupe au nom de cette Première Personne, dans chaque cas, à l'exclusion de toute société de portefeuille et entreprise en quête d'investissements;
Arrangement	Signifie tout pacte d'actionnaires ou tout accord similaire pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires de la Société, et auquel la Société est partie;
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société de temps à autre;
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe devant être annulée, mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que: $MD = (BN + PE + RC) - (P + EL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) PE = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe devant être annulée P = pertes (y compris les pertes reportées) RL = toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts;
Jours Ouvrables	Signifie tout jour, sauf un samedi, un dimanche ou un jour férié au Royaume-Uni ou à Luxembourg-Ville, où les banques à Londres, à Jersey, en Suisse, à New York et à Luxembourg-Ville sont ouvertes pour les activités commerciales normales;
Cessation	Signifie lorsqu'un EM cesse d'être dirigeant ou employé d'un membre du Groupe;
Date de Cessation	Signifie la date de Cessation;
Classe	Signifie une classe d'Actions de Commanditaire de la Société
Société	Signifie Acrobat Manco S.C.A.;
Loi sur les Sociétés	Signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
Actionnaire Défaillant	Signifie un EM Sortant, un Ancien Employé ou une Personne Apparentée qui manque à son obligation relative au Transfert d'Actions;

Administrateurs	Signifie les membres du conseil de la Société de temps à autre, y compris les Administrateurs Investisseurs (s'ils sont nommés) et, «Administrateur» signifie l'un d'entre eux;
Avis de Sortie Forcée	Signifie l'avis donné par l'Actionnaire Vendeur à chaque Actionnaire de Sortie Forcée indiquant toute Proposition de Vente de Sortie Forcée;
Actionnaires de Sortie Forcée	Signifie les actionnaires de Holdco autres que l'Actionnaire Vendeur, et les porteurs d'Actions de Commanditaire;
Actionnaire Vendeur	Signifie un associé de Holdco qui détient plus de 50% des actions émises de Holdco et souhaite vendre plus de 50% des actions émises de Holdco;
EM	Signifie un employé, un directeur ou un dirigeant d'un membre du Groupe, qui détient des Actions ou dont une Personne Apparentée détient des Actions;
Membre de Famille	Signifie un Conjoint ou un enfant (y compris un enfant du conjoint ou un enfant adopté), un parent, un frère ou une soeur de l'EM dans chaque cas tant que cette personne continue d'avoir un lien de parenté avec l'EM;
Trust Familial	Signifie la détention de jusqu'à 50% des Actions détenues par un EM en fiducie, discrétionnaire ou autre, en vertu de laquelle l'EM ou le Membre de Famille est exclusivement intéressé par des Actions;
Ancien Employé	Signifie une personne (qu'elle soit ou non un Actionnaire de la Société ou un Actionnaire Sortant) qui a cessé pour quelque raison que ce soit d'être directeur ou employé d'un membre du Groupe ou est un directeur ou un employé qui a été déclaré en faillite et toute Personne Apparentée de cette personne à laquelle des Actions ont été transmises suite à un Transfert permis en vertu de l'article 8.2 ou tout détenteur pour compte d'une telle personne;
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société;
Groupe	Signifie la Société, Holdco et chacune des entreprises filiales de la Holdco de temps à autre et «membre du Groupe» signifie l'une d'entre elles;
Titres Holdco	Signifie les actions ou autres titres de participation ou créances d'associé de Holdco;
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date n'intervenant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe concernée;
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée;
Avis au Sortant	Désigne un avis donné en vertu de l'article 9 à un EM Sortant ou un Ancien Employé (ou la Personne Apparentée d'un EM Sortant ou d'un Ancien Employé) selon le cas par le Gérant précisant la (les) personne(s) à qui les Actions de Sortant devraient être offertes et le prix provisoire des Actions de Sortant;
Actions de Sortant	Toutes les Actions (ou actions dans tout autre membre du Groupe) détenues ou contrôlées par un EM Sortant, un Ancien Employé ou une Personne Apparentée;
EM Sortant	Désigne un employé ou directeur d'un membre du Groupe qui cesse, pour quelque raison que ce soit, d'être un employé ou un directeur d'un membre du Groupe sans rester ou devenir un employé ou un directeur d'un autre membre du Groupe (selon le cas), ou est déclaré en faillite, et toute Personne Apparentée de cette personne ou tout détenteur pour compte;
Action de Commandité	Signifie l'action de commandité détenue par le Gérant;
Gérant	Signifie l'actionnaire commandité et gérant de la Société, Acrobat Manco GP S.à r.l.;
Actionnaires Commanditaires	Signifie les porteurs d'Actions de Commanditaire;
Actions de Commanditaire	Signifie les Actions de la Société autres que l'Action de Commandité;
Proposition de Vente de Sortie Forcée	Signifie la proposition de Transfert à un Tiers Acquéreur de Titres Holdco portant sur plus de 50% des actions émises de Holdco;
Personne Apparentée	Signifie une personne à laquelle un EM a transféré des Actions en vertu de l'article 8.2;
Titres	Signifie des Actions et tout autre titre de participation ou toute créance d'actionnaires, dans chaque cas émis par la Société de temps à autre;
Sûreté(s)	Comprend toute hypothèque, toute charge, tout nantissement, tout privilège, tout grèvement, toute mise en hypothèque ou toute cession, ou tout autre accord ou arrangement ayant pour effet d'accorder une sûreté;
Conjoint	Signifie une personne qui est mariée à ou en partenariat civil avec un EM;
Tiers Acquéreur	Signifie un tiers acquéreur indépendant et de bonne foi (soit une personne ou un groupe de personnes agissant de concert, autre qu'un Affilié);

Transfert	Signifie un transfert, une vente, une cession, un nantissement, une hypothèque ou une autre disposition, que ce soit directement ou indirectement, y compris en vertu de la création d'un titre dérivé, l'octroi d'une option ou d'un autre droit, l'imposition d'une restriction sur une disposition ou un vote, par application de la loi ou par toute disposition d'une participation au capital de quelque société holding mère que ce soit de la personne concernée et «Transféré», «Cédant» et «Cessionnaire» seront interprétés en conséquence;
Avis de Transfert	Signifie un avis réputé donné par l'Actionnaire Sortant ou l'Ancien Employé (ou la Personne Apparentée selon le cas) proposant le transfert des Actions de Sortant.

**Art. 23. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les dispositions de la Loi sur les Sociétés s'appliqueront.

#### Seconde résolution

L'Assemblée a décidé d'autoriser et d'approuver le quasi-apport en nature composé de vingt-huit millions (28.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (soit deux millions huit cent mille (2.800.000) parts sociales dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) d'Acrobat Holding One S.à r.l. par la vente de ces parts sociales par l'actionnaire commanditaire de la Société à la Société, en acquiesçant le rapport établi par Deloitte Audit, cabinet de révision agréé, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67895, sur le quasi-apport en nature en date du 27 février 2015 (une copie de ce rapport restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci) dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de notre travail, rien n'a été porté à notre attention qui nous porte à croire que la valeur globale du quasi-apport ne correspond pas à au moins 3.008.018,58 EUR.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Assemblée, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de l'Assemblée, en cas de divergences entre les version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, D. SPIVAK, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015046212/1295.

(150052886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

#### **OI-Games S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 23 mars 2015*

#### Résolutions:

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet au 02/04/2015.

Mme. Bemtgen Sonja, Mme. Lobo Sarah et Mme. Derains Virginie auront désormais comme adresse professionnelle: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046003/16.

(150052776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

## Gorylux S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3510 Dudelange, 14-16, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 5.596.

### STATUTS

L'an deux-mille quinze, le vingt-trois mars.

Ont comparu:

1. KYRAN S.à R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 11 mars 2014 établie à L-3510 Dudelange, 14-16 rue de la Libération inscrite au Registre de Commerce et de Société sous le numéro B185399 et représentée par Monsieur Franck Gury

2. NIES ALLIANCE S.à R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 23 septembre 2013 établie à L-3510 Dudelange, 14-16 rue de la Libération inscrite au Registre de Commerce et de Société sous le numéro B180449 et représentée par Monsieur Yves Quercioli.

3. Madame Sandrine MAUJEAN, née le 22 janvier 1975 à Briey, demeurant au 1, rue Pederobba F-57330 Hettange Grande (FRANCE),

Lesquels ont comparu et arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Objet.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, y compris au profit de ses associés, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

#### Art. 2. Dénomination.

La société prend la dénomination de GORYLUX S.C.I., société civile immobilière.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant deux tiers des parts sociales de la société.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange,

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par Simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à mille (1 000,00) euros, représenté par mille (1 000) parts sociales, d'une valeur nominale de un (1,00) euros chacune entièrement souscrites et libérées par des versements comme suit:

1. - KYRAN S.à R.L, prénommée . . . . .	270
2. - NIES ALLIANCE S,à R.L., prénommée . . . . .	700
3. - Madame Sandrine MAUJEAN, prénommée . . . . .	30
Total: 1000 (mille) parts . . . . .	1000

**Art. 6. Cession de parts.** La cession de parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que suivant une décision avalisée au préalable par la majorité des co-associés.

Les cessions de parts entre associés ne sont soumises à aucune restriction ou formalité particulière.

Dans le cas où la cession ne serait pas avalisée par la majorité des co-associés, les co-associés s'engagent à racheter conjointement les parts sociales offertes à la cession dans la proportion de leurs droits respectifs, soit dans une proportion différente de celle de leurs droits respectifs, soit à proposer conjointement un tiers acquéreur desdites parts endéans un délai d'un mois à compter de la date du refus des coassociés d'avaliser la cession.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

**Art. 7. Droit.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8. Responsabilité envers les tiers.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil,

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent

**Art. 9. Dissolution.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

**Art. 10. Parts.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 12. Engagement.** Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques, sous réserve de l'accord unanime des associés.

Il(s) administr(ent) et gèr(ent) les participations et titres de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, il(s) consent(ent), accept(ent) et résilie(nt) tous engagements, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'il(s) juge(nt) convenables, il(s) touche(nt) les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit il(s) paye(nt) toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne(nt) le paiement.

Il(s) régleme(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nf) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il(s) statut/statuent sur toutes propositions à lui/leur faire et arrête(nt) son/leur ordre du jour.

L'énumération susmentionnée est énonciative mais non limitative.

**Art. 13. Droit de surveillance et contrôle.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.

**Art. 15. Assemblée Générale.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 16. Pouvoir.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des votes émis.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 17. Modification.**

Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 19. Code Civil.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts

*Frais*

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1)
2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Yves QUERCIOLI, gérant de société, né le 17 octobre 1964 à Longeville-Lès-Metz, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange 14-16 rue de la Libération
3. Le siège social de la société est fixé au L-3510 Dudelange, 14-16 rue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2015046436/142.

(150053513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Digital Services XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.468.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 février 2015*

En date du 23 février 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Julien DE MAYER, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Digital Services XXIX S.à r.l.

Référence de publication: 2015044990/20.

(150051154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Huyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 57.090.

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HUYAN S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 57.090, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 80 du 19 février 1997. Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 563 du 8 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre SCHILL, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-douze mille (72.000) actions sans indication de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de un million sept cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 1.785.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5746. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044489/51.

(150050534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.